

Sources de bénéfices

Les renseignements qui suivent sont présentés conformément aux directives du BSIF en matière de communication des sources de bénéfices (« SDB »). Les SDB ne constituent pas une mesure financière définie par les Normes internationales d'information financière (les IFRS). Il n'existe aucune méthodologie normalisée en matière de présentation des SDB. Le calcul des SDB dépend de la méthodologie, des estimations et des hypothèses utilisées, et il est sensible à ces éléments.

Les SDB identifient les diverses sources du bénéfice net calculé conformément aux IFRS, et ils donnent une analyse de l'écart entre le bénéfice net réel et le bénéfice net prévu en fonction des contrats en vigueur et des hypothèses formulées au début de la période visée. La terminologie suivante est utilisée dans l'analyse des SDB :

Bénéfice prévu sur les contrats en vigueur

Fraction du bénéfice net avant impôt consolidé découlant des contrats en vigueur au début de la période visée qui devait être réalisée en fonction de la concrétisation des hypothèses les plus probables formulées au début de la période visée. Le bénéfice prévu des sociétés de gestion d'actifs correspond à leur bénéfice net avant impôt.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, les bénéfices prévus pour les contrats collectifs aux États-Unis comprennent l'incidence des affaires nouvelles, ce qui permet d'uniformiser la présentation des SDB des activités d'assurance collective au sein de différentes organisations. Les montants des périodes précédentes ont été modifiés pour refléter ce changement.

Incidence des affaires nouvelles

Incidence au point de vente sur le bénéfice net avant impôt de la souscription de nouveaux contrats au cours de la période visée. La souscription de nouveaux contrats pourrait entraîner un profit ou une perte au point de vente, en grande partie parce que les hypothèses relatives aux évaluations sont différentes des hypothèses relatives aux prix ou que les frais d'acquisition peuvent différer des frais supposés lors de l'établissement des prix.

Gains et pertes actuariels

Gains et pertes avant impôt attribuables à la différence entre les résultats réels au cours de la période visée et les hypothèses les plus probables formulées au début de la période visée.

Modifications des hypothèses et mesures de la direction

Incidence sur le bénéfice net avant impôt des modifications de méthodes et d'hypothèses actuarielles ou d'autres mesures de la direction.

Autres

Incidence sur le bénéfice net avant impôt non couverte par les catégories précédentes. Par exemple, les coûts liés aux acquisitions, aux intégrations et aux restructurations ainsi que les autres coûts connexes.

Bénéfice relatif à l'excédent

Bénéfice net avant impôt provenant des fonds excédentaires de la société. Le bénéfice relatif à l'excédent comprend les profits réalisés sur les actifs disponibles à la vente ainsi que les rendements nets des placements sur les excédents, comme les produits de placement, les produits (pertes) sur les placements en capitaux de lancement, les immeubles de placement comptabilisés à la valeur de marché et les intérêts sur la dette.

| Exercice clos le 31 décembre 2021 (en millions de dollars canadiens) | Sun Life Canada | Sun Life É.-U.* | Gestion d'actif SL | Sun Life Asie | Organisation internationale | Total |
|---|----------------------------|----------------------------|-------------------------------|--------------------------|--|--------------|
| Bénéfice prévu sur les contrats en vigueur | 1 225 | 494 | 1 815 | 612 | (179) | 3 967 |
| Incidence des affaires nouvelles | 119 | - | - | (46) | - | 73 |
| Gains et pertes actuariels | 876 | 199 | - | 45 | (133) | 987 |
| Modifications des hypothèses et mesures de la direction | 52 | (126) | - | 135 | 5 | 66 |
| Autres | (118) | (14) | (551) | 352 | (70) | (401) |
| Bénéfice d'exploitation (avant impôt) | 2 154 | 553 | 1 264 | 1 098 | (377) | 4 692 |
| Bénéfice relatif à l'excédent | 53 | 70 | - | 164 | 122 | 409 |
| Bénéfice avant impôt | 2 207 | 623 | 1 264 | 1 262 | (255) | 5 101 |
| Impôt sur le résultat | (384) | (124) | (372) | (117) | 266 | (731) |
| Bénéfice avant les participations ne donnant pas le contrôle, le bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat avec participation et les dividendes sur actions privilégiées | 1 823 | 499 | 892 | 1 145 | 11 | 4 370 |
| À déduire : | | | | | | |
| Participations ne donnant pas le contrôle | - | - | - | - | - | - |
| Bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat avec participation | 265 | - | - | 70 | - | 335 |
| Dividendes sur actions privilégiées | - | - | - | - | 101 | 101 |
| Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires | 1 558 | 499 | 892 | 1 075 | (90) | 3 934 |

| Exercice clos le 31 décembre 2020 (en millions de dollars canadiens) | Sun Life Canada | Sun Life É.-U.* | Gestion d'actif SL | Sun Life Asie | Organisation internationale | Total |
|---|----------------------------|----------------------------|-------------------------------|--------------------------|--|--------------|
| Bénéfice prévu sur les contrats en vigueur | 1 107 | 554 | 1 541 | 558 | (147) | 3 613 |
| Incidence des affaires nouvelles | 105 | - | - | (77) | - | 28 |
| Gains et pertes actuariels | (401) | 74 | - | 14 | (27) | (340) |
| Modifications des hypothèses et mesures de la direction | 43 | (397) | - | 99 | 41 | (214) |
| Autres | 4 | (6) | (216) | (8) | (64) | (290) |
| Bénéfice d'exploitation (avant impôt) | 858 | 225 | 1 325 | 586 | (197) | 2 797 |
| Bénéfice relatif à l'excédent | 105 | 88 | - | 139 | 149 | 481 |
| Bénéfice avant impôt | 963 | 313 | 1 325 | 725 | (48) | 3 278 |
| Impôt sur le résultat | (50) | (56) | (334) | (44) | (2) | (486) |
| Bénéfice avant les participations ne donnant pas le contrôle, le bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat avec participation et les dividendes sur actions privilégiées | 913 | 257 | 991 | 681 | (50) | 2 792 |
| À déduire : | | | | | | |
| Participations ne donnant pas le contrôle | - | - | 11 | - | - | 11 |
| Bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat avec participation | 196 | - | - | 87 | - | 283 |
| Dividendes sur actions privilégiées | - | - | - | - | 94 | 94 |
| Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires | 717 | 257 | 980 | 594 | (144) | 2 404 |

* Les SDB pour 2021 et 2020 reflètent le changement apporté en 2021 à la présentation du bénéfice prévu sur les contrats en vigueur et de l'incidence des affaires nouvelles pour la Sun Life États-Unis. Le bénéfice prévu sur les contrats en vigueur et l'incidence des affaires nouvelles étaient précédemment de 537 \$ et 17 \$ pour la Sun Life États-Unis et de 3 596 \$ et de 45 \$ pour le total (exercice 2020).

Analyse des résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, le bénéfice avant impôt prévu sur les affaires en vigueur s'est établi à 3 967 M\$, en hausse de 354 M\$ par rapport à 2020, en raison de la croissance des affaires généralisée dans nos quatre piliers, et particulièrement en gestion d'actifs et en gestion de patrimoine, ce qui reflète la hausse de la valeur des actifs.

Les gains en affaires nouvelles en 2021 se sont établis à 73 M\$, en hausse de 45 M\$ comparativement à 2020, en raison des gains en affaires nouvelles dans les marchés régionaux d'Asie.

Le gain actuariel avant impôt de 983 M\$ pour 2021 est principalement attribuable à la hausse des marchés des actions, à l'augmentation de la valeur de nos placements immobiliers, aux profits tirés des activités de nos compagnies d'assurance, à l'incidence des taux d'intérêt et aux résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit concernant les activités d'assurance. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les pertes découlant des charges, les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et d'autres résultats.

Pour l'exercice 2021, les modifications des hypothèses et mesures de la direction ont entraîné un profit avant impôt de 66 M\$. Au Canada, le profit avant impôt de 52 M\$ s'explique par la réduction des marges sur les charges et l'incidence favorable de la hausse des placements dans des actifs à revenu variable pour les produits individuels d'assurance et de gestion de patrimoine au Canada, en partie contrebalancées par la réduction de l'hypothèse la plus probable à l'égard des biens immobiliers, les mises à jour du taux de réinvestissement ultime promulgué et les écarts de crédit nets maximums promulgués. Aux États-Unis, la perte avant impôt de 126 M\$ reflète des mises à jour au chapitre des déchéances et des autres comportements des titulaires de contrat à la Gestion des affaires en vigueur, en partie contrebalancée par une réduction des marges sur les charges et une hausse des placements dans des actifs à revenu variable. En Asie, le profit avant impôt de 135 M\$ s'explique par la réduction des marges sur les charges et l'amélioration des modèles.

Les autres éléments se sont traduits par une perte avant impôt de 401 M\$ en 2021. Cette perte s'explique notamment par une hausse des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS, une hausse des passifs liés aux acquisitions à Gestion SLC¹ et un ajustement de la répartition au pair². Ces pertes ont été partiellement contrebalancées par un profit généré par le premier appel public à l'épargne (PAPE)³ de notre coentreprise en Inde, Aditya Birla Sun Life AMC Limited.

Le bénéfice net avant impôt relatif à l'excédent s'est établi à 409 M\$ en 2021, en baisse de 72 M\$ par rapport à l'exercice précédent.

¹ Reflète les variations des paiements futurs estimés pour les contreparties éventuelles liées aux acquisitions et les options d'acquérir les participations restantes dans les sociétés affiliées de Gestion SLC.

² Reflète l'ajustement de la répartition des produits tirés des placements et des charges entre les titulaires de contrat avec participation et les actionnaires pour les exercices précédents.

³ En raison du premier appel public à l'épargne (PAPE), notre participation dans ABSLAMC a été réduite de 12,5 %. À la suite du PAPE, nous avons conservé une participation indirecte de 36,5 % dans l'entité cotée. Les actions d'ABSLAMC ont commencé à se négocier sur la BSE Limited et sur la National Stock Exchange of India Limited le 11 octobre 2021.